



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/02/14

Reçu en Préfecture le : 28/02/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 24 février 2014**  
**D-2014/162**

***Aujourd'hui 24 février 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

(Présidence de Monsieur Hugues MARTIN à partir de 19h10) Interruption de séance de 17h00 à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOUD, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN,

**Excusés :**

Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Joël SOLARI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Madame Wanda LAURENT, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Natalie VICTOR-RETALI

**Groupe scolaire BARBEY. Construction. Avenant  
au marché de maîtrise d'œuvre. Signature  
permis de démolir et de construire. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2006/0562 du 27 novembre 2006, vous avez décidé d'autoriser Monsieur le maire à signer un marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du Groupe scolaire Barbey avec le groupement HONDELATTE/LAPORTE (Architectes) et SÉCHAUD Bâtiment, bureau d'études.

L'Avant Projet Définitif a été approuvé par délibération n° D-2007/0674 du 17 décembre 2007 et vous avez autorisé la signature de l'avenant correspondant au marché de maîtrise d'œuvre n° M110244 portant le montant à 656 254,12 € HT soit 784 879,93 € TTC.

Par délibération n° D-2008/0198 du 14 avril 2008, suite à la dissolution de la société SEET CECOBA Aquitaine dont le nom commercial était SÉCHAUD Bâtiment, la part de marché dont le bureau d'études était titulaire en qualité de cotraitant, a été transféré à la Société IOSIS Sud-Ouest.

Les travaux de la tranche ferme ont été réalisés et réceptionnés en juillet 2010, mais la tranche conditionnelle n'a pas été affermie. En effet, l'évolution du nombre d'inscriptions en élémentaire dans ce quartier n'a pas justifié le lancement de cette tranche et le marché du maître d'œuvre a été ajourné à compter du 19 juillet 2011.

Aujourd'hui, la ville souhaite construire la 2<sup>ème</sup> phase du projet pour faire face à l'augmentation des effectifs prévus, compte tenu du développement urbain maintenant maîtrisé. La reprise des travaux permettra de terminer le projet architectural et assurer une cohérence urbaine avec l'environnement immédiat du quartier.

La reprise du dossier met au jour des modifications parcellaires, le besoin d'une classe supplémentaire en maternelle et deux en élémentaire, l'obligation de respecter de nouvelles normes en vigueur en termes d'accessibilité, de réglementation thermique et parasismique.

Le permis de construire initial, délivré le 19 septembre 2008, est désormais caduque, il conviendra de déposer un nouveau dossier d'urbanisme respectant les nouvelles normes précitées.

Le projet dans sa version finale devra pouvoir accueillir une école maternelle de 6 classes, une école élémentaire de 8 classes, des locaux techniques ainsi que tous les locaux communs (restauration, ateliers informatique, bibliothèque, cours de récréation, logement de fonction...).

A ce jour, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été rémunérée pour une partie des études initiales et uniquement pour les seuls travaux réalisés (tranche ferme).

Compte tenu de l'ensemble des éléments précités, cette reprise de mission études et direction de travaux pour la tranche conditionnelle a été négociée pour un montant de 131 009,92 € HT.

De plus la société IOSIS Sud-Ouest ayant renoncé au marché, la part de marché dont elle était titulaire en qualité de cotraitant sera transférée au bureau d'études BETOM en qualité de cotraitant.

**Marché n° M060482 – Cabinet HONDELATTE - LAPORTE**  
**Maîtrise d'Œuvre**

|  | <b>Montant en € HT</b> |
|--|------------------------|
| Montant initial du marché TF+ TC<br><i>(base + missions complémentaires)</i> | 656 254,12             |
| Montant du présent avenant   | 131 009,92             |
| <b>Nouveau montant du marché</b>   | <b>787 264,04</b>      |

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à :

- signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre correspondant, en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics

- signer les demandes de permis de démolir et de construire correspondants et à accomplir tous les actes y afférents.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits de l'opération en cours, rubrique 213 – Article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 février 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Michel GAUTE**